



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 décembre 2016 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2016-12-292

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016 À 19 h

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2016
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2016
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

8. Affaires diverses

- 8.1 Nomination d'un maire suppléant et du substitut à la MRC d'Argenteuil
- 8.2 Autorisation de signature donnée à certains membres de l'administration et du conseil municipal pour la Caisse Desjardins d'Argenteuil
- 8.3 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017
- 8.4 Demande de dérogation mineure : DM-2016-018 – lot 3 206 141 du cadastre du Québec
- 8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2016-019 – lot 3 208 441 du cadastre du Québec
- 8.6 Dossier PIIA 2016-023 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée - lot 3 206 141
- 8.7 Abrogation de la résolution numéro 2016-11-268 intitulée Dossier PIIA-024 : Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant - lot 3 205 713 du cadastre du Québec
- 8.8 Dossier PIIA 2016-024 : Construction d'un garage non attenant - lot 3 205 713
- 8.9 Dossier PIIA 2016-026 : Agrandissement de la résidence - lot 3 208 441
- 8.10 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - dossier Martial Fortin
- 8.11 Autorisation de signature d'un protocole d'entente de service pour le génie civil avec les municipalités locales en lien avec la subvention gouvernementale liée au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
- 8.12 Octroi d'un contrat à « Les Entreprises Forestières Benoit Cloutier Enr. » pour abattage d'arbres sur le chemin Shrewsbury
- 8.13 Modification de la résolution 2016-11-212
- 8.14 Approbation de l'avenant n°3 au contrat du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie
- 8.15 Autorisation du paiement n°6 à l'entrepreneur général Gilles Malo Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie
- 8.16 Réception finale des travaux d'infrastructures : Groupe St-Onge - Côte St-Joseph 2015
- 8.17 Acceptation de l'offre pour le financement du règlement d'emprunt numéro 2014-06
- 8.18 Financement du règlement d'emprunt 2014-06 au montant de 813 020 \$
- 8.19 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 8.20 Autorisation pour le paiement des heures non transférables d'une année à l'autre
- 8.21 Ajustement de la structure salariale 2017
- 8.22 Renouvellement du contrat de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8.23 Contrat pour le poste de directrice générale adjointe pour une période de 3 ans
- 8.24 Embauche de surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2016-2017
- 8.25 Stage de madame Valérie Bouchard-Boyer dans le cadre du cours RED3001 Stage en révision linguistique de l'Université de Montréal
- 8.26 Nomination de la municipalité de Mille-Isles pour présenter une demande d'aide financière
- 8.27 Autorisation de paiement d'une prime de 200 \$ aux pompiers



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

- 8.28 Démission de Stéphane De Lasablonnière à titre de pompier
- 8.29 Démission de Stéphane Lavigne à titre de pompier
- 8.30 Renouvellement de l'adhésion à la chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil
- 8.31 Adhésion au réseau FADOQ - région des Laurentides
- 8.32 Contribution à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc. »
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance

2. Adoption des procès-verbaux

2016-12-293

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2016

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 novembre 2016** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 novembre 2016**.

ADOPTÉE.

2016-12-294

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de novembre 2016 totalisant **197 610,99 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le Conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de novembre 2016 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 octobre 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de décembre a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte-rendu des comités**

Communication :

L'*Info Mille-Isles* a été livré au début de cette semaine. Nous travaillons toujours pour améliorer la qualité des éditions et apprécions vos commentaires.

La version « BETA » du site web a été transférée à la Municipalité la semaine dernière. Un rafraîchissement des textes est en cours et se poursuivra au début 2017 avant de rendre le site web public.

Bâtiment :

Lors de la conférence de presse pour inaugurer le bâtiment municipal comprenant la caserne et le garage, monsieur le député, Yves St-Denis a annoncé que la demande de subvention pour la restauration de l'hôtel de ville est admissible et considérée prioritaire dans le cadre du programme PIQM. Nous travaillons pour finaliser le dossier afin de pouvoir commencer les travaux en 2017.

Transport :

Les travaux prévus pour élargir et améliorer le chemin Shrewsbury commenceront sous peu et le déboisement de l'emprise sera terminé avant la fin de l'année.

Incendie :

Nous remercions les citoyennes et citoyens pour avoir participé à l'inauguration du bâtiment du garage municipal et de la caserne malgré le mauvais temps.

Plus de 100 personnes se sont présentées pour visiter les nouvelles infrastructures.

Loisirs :

La fête de Noël se tiendra le samedi 10 décembre à partir de 9 h.

Rapport du Maire :

Le maire invite les personnes présentes à prendre connaissance du communiqué de presse publié par la MRC d'Argenteuil concernant leur budget 2017 et fait un survol des sujets d'intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus*

Selon la loi, la greffière ou la secrétaire-trésorière doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1)* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention au conseil qu'une déclaration en ce sens a été faite au registre pour l'année 2016.

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'elle peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tout constat d'infraction émis pour le mois d'octobre 2016.

8. Affaires diverses

8.1 *Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC d'Argenteuil*

Considérant que le Code municipal prévoit à l'article 116 que le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations attribués à cette fonction ;

Considérant la résolution 2015-12-259 qui nomme à titre de maire suppléant et substitut à la table des maires de la MRC d'Argenteuil, monsieur Fred Beaudoin, pour un mandat qui prend fin à la séance ordinaire du conseil de décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE NOMMER à titre de mairesse suppléante et substitut à la table des maires de la MRC d'Argenteuil, Madame Dawn Charles séance tenante, et ce, jusqu'à la séance ordinaire du conseil d'octobre 2017.

Madame Dawn Charles ne participe pas à la discussion et s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

2016-12-295



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

2016-12-296

8.2 **Autorisation de signer donnée à certains membres de l'administration et du conseil municipal pour la caisse Desjardins d'Argenteuil**

Considérant qu'il a lieu de mettre à jour la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité ;

Considérant que les personnes doivent être nommées par voie de résolution.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER les personnes suivantes, et ce, jusqu'à la fin de leur mandat ou jusqu'à ce qu'un changement soit apporté par résolution, à signer pour et au nom de la Municipalité les chèques et effets bancaires :

- Michel Boyer, maire
- Brenda Dawson, conseillère
- Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Marie Poupier, directrice générale adjointe

Dorénavant les titres autorisés à signer les chèques et effets bancaires sont :

- maire, mairesse, conseiller, conseillère, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que directrice générale adjointe.

ADOPTÉE.

2016-12-297

8.3 **Calendrier des séances pour l'année 2017**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017. Les séances se tiennent le 1^{er} mercredi du mois sauf exception et débutent à 19 h tandis que les plénières se tiennent le mercredi précédent la séance ordinaire ;

Calendrier des séances 2017

- | | |
|---------------------------|---------------|
| • 11 janvier | • 5 juillet |
| • 1 ^{er} février | • 2 août |
| • 1 ^{er} mars | • 6 septembre |
| • 5 avril | • 4 octobre |
| • 3 mai | • 15 novembre |
| • 7 juin | • 6 décembre |

Que la séance extraordinaire du budget pour l'année 2018 se tienne le mercredi 17 janvier 2018 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

Que le lieu ordinaire des séances est le 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles dans la salle communautaire Strong ;

Qu'un avis du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE.

2016-12-298

8.4 Demande de dérogation mineure : DM-2016-018 – lot 3 206 141 du cadastre du Québec

Considérant que la dérogation mineure vise à permettre une allée véhiculaire à une distance de 1 mètre de la ligne latérale de propriété plutôt qu'à 2 mètres, tel que prescrit à la réglementation et à permettre l'implantation de la résidence à une distance de 14,84 mètres de la ligne arrière de propriété plutôt que 20 mètres, tel que prescrit dans la grille des spécifications de la zone Vi-3 sur le lot 3 206 141 du cadastre du Québec et situé en bordure du chemin Dainava ;

Considérant que le propriétaire souhaite déplacer de 1 mètre l'allée véhiculaire existante afin qu'elle ne soit pas située sur la ligne de propriété, mais qu'en prenant en considération la topographie du terrain, il est impossible de respecter la marge de recul minimale de 2 mètres exigée à la réglementation ;

Considérant que la topographie du terrain permet l'implantation de la résidence sur un plateau existant, venant minimiser la nécessité et hauteur d'un mur de soutènement et éviter le dynamitage d'un cap de roche, le tout à une distance de 14,84 mètres de la ligne arrière de propriété plutôt que 20 mètres exigé à la grille des spécifications de la zone Vi-3 ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et du règlement sur les dérogations mineures RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 22 novembre 2016 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2016-018 sur le lot 3 206 141 du cadastre du Québec, visant à permettre une allée véhiculaire à une distance de 1 mètre de la ligne latérale de propriété plutôt qu'à 2 mètres, tel que prescrit à la réglementation et à permettre l'implantation de la résidence à une distance de 14,84 mètres de la ligne arrière de propriété plutôt que 20 mètres, tel que prescrit dans la grille des spécifications de la zone Vi-3, située en bordure du chemin Dainava, et ce, sans condition.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2016-12-299

8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2016-019 – lot 3 208 441 du cadastre du Québec

Considérant que la demande de dérogation mineure vise l'ajout d'un étage totalisant 3 étages au lieu de 2, l'ajout d'une véranda totalisant une superficie totale des vérandas de 52,63 mètres au lieu de 30 mètres et la hauteur totale de la résidence qui totalise 12,08 mètres au lieu de 11 mètres, sur le lot 3 208 441 du cadastre du Québec et situé en bordure de la montée du Pont-Bleu ;

Considérant que les propriétaires souhaitent réaménager l'intérieur de la résidence et qu'ils ajoutent un étage à la résidence, totalisant 3 étages au lieu de 2 étages tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone H-3 ;

Considérant que l'agrandissement en hauteur totalise une hauteur de la résidence de 12,08 mètres du côté du lac Paul ;

Considérant que la véranda existante d'une superficie de 37,03 mètres carrés a été autorisée lors de la construction de la résidence en 2004 et que la présente demande vise à ajouter une seconde véranda d'une superficie de 15,6 mètres carrés totalisant une superficie totale de 52,63 mètres carrés ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 22 novembre 2016 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2016-019 sur le lot 3 208 441 du cadastre du Québec, afin d'autoriser un agrandissement de la résidence totalisant 3 étages au lieu de 2, l'ajout d'une véranda totalisant une superficie totale des vérandas de 52,63 mètres et une hauteur totale de la résidence totalisant 12,08 mètres, située en bordure de la montée du Pont-Bleu, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

2016-12-300

8.6 Dossier PIIA 2016-023 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée – lot 3 206 141 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 206 141 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Dainava ;

Considérant que ce projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 206 141 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-023.

ADOPTÉE.

2016-12-301

8.7 Abrogation de la résolution numéro 2016-11-268 intitulée « Dossier PIIA-024: Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant - lot 3 205 713 du cadastre du Québec »

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2016-11-268 ;

Considérant que l'abrogation est justifiée par le dépôt de plans par le propriétaire présentant une modification du projet. Cette modification a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER la résolution 2016-11-268.

2016-12-302

8.8 Dossier PIIA 2016-024 : Construction d'un garage non attenant – lot 3 205 713 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant situé sur le lot 3 205 713 du cadastre du Québec, en bordure de la Côte St-Gabriel ;

Considérant que l'emplacement prévu pour le garage est déjà déboisé et que le revêtement extérieur et de toiture sera le même que celui de la résidence ;

Considérant que le bâtiment doit s'harmoniser avec le bâtiment principal au plan des formes, des volumes et des couleurs ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

Considérant la modification au plan apportée par le propriétaire afin de construire un avant-toit s'harmonisant avec l'architecture du bâtiment principal ;

Considérant que ce projet de la construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de la construction d'un garage non attenant sur le lot 3 205 713 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-024.

ADOPTÉE.

2016-12-303

8.9 Dossier PIIA 2016-026 : Agrandissement de la résidence – lot 3 208 441 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise l'agrandissement de la résidence située sur le lot 3 208 441 du cadastre du Québec, en bordure de la montée du Pont-Bleu ;

Considérant que l'agrandissement vise à ajouter une piscine intérieure et à ajouter un étage servant comme chambre à coucher ;

Considérant que ce projet d'agrandissement de la résidence est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de l'agrandissement de la résidence sur le lot 3 208 441 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-026.

ADOPTÉE.

2016-12-304

8.10 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : (Monsieur Martial Fortin)

Considérant que le demandeur, Monsieur Martial Fortin, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 002 108 et 6 002 109 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 302477, minute 2308, en date du 12 octobre 2016 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux lots distincts ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 2 260 \$ ou à une superficie de 2 259,9 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de Martial Fortin et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 2 260 \$;

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2016-12-305

8.11 Autorisation de signature d'un protocole d'entente de service pour le génie civil avec les municipalités locales en lien avec la subvention gouvernementale liée au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

Considérant que dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) requiert la signature d'une entente entre la MRC et ses municipalités constituantes ;

Considérant que cette entente porte sur les services d'ingénierie et l'expertise technique fournis par la MRC à ses municipalités locales dans le cadre du PIQM ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil transmettra à chacune de ses neuf (9) municipalités constituantes, un protocole d'entente, pour signature, et que ledit protocole dûment signé sera par la suite acheminé au MAMOT.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents au protocole d'entente de service pour le génie civil avec les municipalités locales en lien avec la subvention gouvernementale liée au PIQM.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2016-12-306

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

8.12 Octroi d'un contrat à « Les Entreprises Forestières Benoit Cloutier Enr. » pour abattage d'arbres sur le chemin Shrewsbury

Considérant que dans le cadre de la réfection du chemin Shrewsbury, la municipalité de Mille-Isles doit procéder à l'élargissement du cadastre du chemin et doit effectuer des aménagements importants ;

Considérant que le tracé de l'élargissement projeté a été établi par une firme d'arpenteur-géomètre et que la nouvelle largeur du cadastre du chemin totalise 20 mètres ;

Considérant que l'entrepreneur doit couper les arbres sur la largeur de 20 mètres délimité par l'arpenteur-géomètre, disposer du bois coupé et du bois mort, de broyer les branches et disposer des copeaux à l'endroit prévu sur le site et de sortir les souches du site ;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux détaillés ci-dessus tel que requis par la loi ;

Considérant que deux (2) entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet ;

Considérant la soumission des Entreprises Forestières Benoit Cloutier Enr. au montant de 25 483,29 \$ taxes en sus pour la réalisation des travaux durant l'année 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat à « Les Entreprises Forestières Benoit Cloutier Enr. » pour procéder à l'abattage d'arbres sur la largeur totale du chemin Shrewsbury, pour disposer du bois coupé et du bois mort, pour broyer les branches et disposer des copeaux à l'endroit prévu sur le site et sortir les souches du site ;

D'IMPUTER la dépense au montant de 25 483,29 \$ taxes en sus, au poste budgétaire 02-32000-521.

ADOPTÉE.

2016-12-307

8.13 Modification de la résolution 2016-11-212

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution pour corriger le montant de la retenue à appliquer

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MODIFIER la résolution 2016-11-212 pour qu'elle se lise comme suit :

Considérant que le Conseil a adopté la résolution n°2016-04-080 afin d'adjuger le contrat de construction pour l'agrandissement et la mise aux normes du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne de pompiers à Gilles Malo Inc. pour un montant de 649 415,95 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

Considérant l'avenant de modification numéro 1 au montant de 11 830,64 \$ taxes en sus approuvé par le Conseil via la résolution 2016-08-188 ;

Considérant l'avenant de modification numéro 2 au montant de 16 471,58 \$ taxes en sus approuvé par le Conseil via la résolution 2016-09-209 ;

Considérant la demande et le certificat de paiement n°5 déposé par Gilles Malo Inc. et la firme d'architecte responsable de la coordination du projet, Hébert Zurita Danis Smith.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la facture numéro 12641 telle qu'approuvée par la firme d'architecte responsable de la coordination du projet, Hébert Zurita Danis Smith ;

D'APPLIQUER la retenue de 10 %, soit de 17 554,67 \$ taxes en sus, tel que prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 154 887,04 \$, taxes en sus, à Gilles Malo Inc. pour les travaux effectués en date du 30 septembre 2016 considérant la présentation des quittances partielles et totales requises complétant le certificat de paiement n°5 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-03000-722.

ADOPTÉE.

2016-12-308

8.14 *Approbation de l'avenant n°3 au contrat du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie*

Considérant l'avenant de modifications n°3 déposé dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie ;

Considérant que l'avenant n°3 inclut les modifications suivantes :

- DDC-E04 : travaux d'électricité (4 101,90 \$) ;
- DDC-E05 : travaux d'électricité (605 \$) ;
- DM-1 et INSTRUCTION 1 : isolation des murs recouverts d'un parement de brique (6 848,09 \$) ;
- DM-3 (réfection gypse) : changer la section de gypse présentant des moisissures à la base de la cloison de l'ancienne douche (87,67 \$) ;
- Disponibilité du revêtement de bois : modification du type de revêtement de bois à cause de la discontinuité du revêtement initialement choisi (1 062,20 \$) ;
- Apprêt pour revêtement époxy - présence d'humidité dans la dalle (427,90\$) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

Considérant les recommandations des professionnels mandatés par la Municipalité qui évalue les travaux et qui approuve les modifications proposées de l'avenant n°3 pour une somme de 13 132,76 \$ taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'avenant de modifications n°3 du contrat concernant le projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie pour la somme de 13 132,76 \$ taxes en sus, tel que décrit dans l'avenant de modifications n°3, déposé le 20 octobre 2016 et dûment joint au dossier de ladite construction.

ADOPTÉE.

2016-12-309

8.15 Autorisation du paiement n°6 à l'entrepreneur général Gilles Malo Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie

Considérant que le Conseil a adopté la résolution no 2016-04-080 afin d'adjuger le contrat de construction pour l'agrandissement et la mise aux normes du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne de pompiers à Gilles Malo Inc. pour un montant de 649 415,95 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

Considérant l'avenant de modification n°1 au montant de 11 830,64 \$ taxes en sus approuvé par le Conseil via la résolution 2016-08-188 ;

Considérant l'avenant de modification n°2 au montant de 16 471,58 \$ taxes en sus approuvé par le Conseil via la résolution 2016-09-209 ;

Considérant l'avenant de modification n°3 au montant de 13 132,76 \$ taxes en sus approuvé par le Conseil via la résolution 2016-12-308 ;

Considérant la demande et le certificat de paiement n°6 déposé par Gilles Malo inc. et la firme d'architecte responsable de la coordination du projet, Hébert Zurita Danis Smith.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la facture numéro 12984 telle qu'approuvée par la firme d'architecte responsable de la coordination du projet, Hébert Zurita Danis Smith ;

D'APPLIQUER la retenue de 10 %, soit de 4 628,22 \$ taxes en sus, tel que prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 41 653,94 \$, taxes en sus, à Gilles Malo Inc. pour les travaux effectués en date du 31 octobre 2016 considérant la présentation des quittances partielles et totales requises complétant le certificat de paiement n°6 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-03000-722.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

2016-12-310

8.16 *Réception finale des travaux d'infrastructures : Groupe St-Onge - Côte St-Joseph 2015*

Considérant que les travaux d'infrastructures ont été effectués sur le chemin Côte St-Joseph à la satisfaction du conseil et de la firme d'ingénierie au dossier : Équipe Laurence ;

Considérant la retenue contractuelle de 5 %.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE LIBÉRER la retenue contractuelle de 5 %, soit la somme de **3 622,21 \$, taxes en sus**, comme prévu au contrat et en conformité avec la recommandation portant le numéro 2 en date du 24 novembre 2016 de la firme Équipe Laurence.

ADOPTÉE.

2016-12-311

8.17 *Acceptation de l'offre pour emprunt par billets relativement au règlement d'emprunt numéro 2014-06*

Considérant le règlement d'emprunt numéro 2014-06 relatif au projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne d'une somme de 813 020 \$ et dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant le résultat de l'appel d'offres effectué par le ministère des finances au nom de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER l'offre faite à la municipalité de Mille-Isles par la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2016 au montant de 813 000 \$ effectués en vertu du règlement d'emprunt numéro 2014-06. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

36 700 \$	2,42 %	14 décembre 2017
37 400 \$	2,42 %	14 décembre 2018
38 400 \$	2,42 %	14 décembre 2019
39 400 \$	2,42 %	14 décembre 2020
661 100 \$	2,42 %	14 décembre 2021

D'AUTORISER QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2016-12-312

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

8.18 Financement du règlement d'emprunt 2014-06 au montant de 813 020 \$

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la municipalité de Mille-Isles souhaite emprunter par billet un montant total de 813 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2014-06	528 463 \$
2014-06	284 537 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONFIRMER que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

D'AUTORISER qu'un emprunt par billets au montant de 813 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 2014-06 soit réalisé ;

D'AUTORISER que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

D'AUTORISER que les billets soient datés du 14 décembre 2016 ;

D'AUTORISER que les intérêts sur les billets soient payables semestriellement.

ADOPTÉE.

2016-12-313

8.19 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Considérant que la Municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance ;

Considérant que la MMQ offre des solutions d'assurance novatrices exclusivement adaptées aux réalités municipales.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER l'assurance municipale avec la MMQ ;

D'AUTORISER le paiement de la prime pour la période du 1er janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018 ;

Poste budgétaire	Description	Montant
02-13000-423	Responsabilité civile	12 718,93 \$
02-19000-421	Assurance incendie hôtel de ville	669,42 \$
02-22000-281	Assurance accident pompier	818,00 \$
02-22000-421	Assurance caserne	1 227,62 \$
02-22000-425	Assurance des camions d'incendie	2 363,50 \$
02-39000-421	Assurance garage municipal	1 227,62 \$
02-39000-425	Assurance camions de voirie	2 363,50 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

02-70120-421	Assurance salle Strong	1 805,09 \$
02-70170-429	Assurance des bénévoles	273,00 \$
02-70220-421	Assurances Maple Grove	3 352,32 \$

D'IMPUTER la dépense au montant de 26 819 \$ aux postes budgétaires mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE.

2016-12-314

8.20 Autorisation pour le paiement des heures non transférables d'une année à l'autre

Considérant l'article 14.02 du manuel de l'employé qui statue que les heures de congé de maladie sont non transférables d'une année à l'autre, mais que les heures monnayables non prises, sont payées la dernière période de paie qui précède le 24 décembre ;

Considérant que les heures de vacances non prises ainsi que les heures en banque de l'année courantes sont aussi monnayables à la dernière période de paie qui précède le 24 décembre ;

Considérant le tableau des heures monnayables présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement des heures monnayables dues pour une somme total de 7 313,94 \$, et ce, selon les modalités stipulées dans le manuel de l'employé ;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires de la rémunération des employés.

ADOPTÉE.

2016-12-315

8.21 Ajustement de la structure salariale 2017

Considérant que la politique salariale du manuel des employés prévoit que le conseil de la municipalité décide annuellement de l'augmentation de la structure salariale en date du 1^{er} janvier ;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC Québec/12 mois, fin novembre) et la capacité de payer de l'organisation représentent les indicateurs de référence ;

Considérant que le taux de référence pour le Québec s'établit à 0,6 % ;

Considérant que le budget 2017 doit être adopté le 14 décembre 2016 ;

Considérant l'appréciation du travail des employés de la municipalité ;

Considérant que le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'augmenter le salaire des employés de 1.2 %.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

D'AUTORISER les augmentations de salaire pour l'année 2017, et ce, pour tout le personnel municipal concerné, tel que soumis par la directrice générale. Les ajustements sont appliqués à partir du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE.

2016-12-316

8.22 *Renouvellement du contrat de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Considérant que les conditions de travail établies dans le contrat de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement arrivent à échéance le 31 décembre prochain ;

Considérant que de nouvelles conditions de travail ont été négociées entre la directrice et la Municipalité ;

Considérant la présentation des nouvelles conditions ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REVOUVELER le contrat de travail de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement avec les nouvelles conditions de travail convenues entre la directrice et la Municipalité ;

D'AUTORISER monsieur Michel Boyer, maire et madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE.

2016-12-317

8.23 *Contrat pour le poste de directrice générale adjointe pour une période de 3 ans*

Considérant l'embauche de madame Marie Poupier à titre de directrice générale adjointe pour une période de 3 mois à la suite de la résolution 2016-09-225 ;

Considérant que cette période de 3 mois arrive à échéance le 19 décembre 2016 ;

Considérant que madame Marie Poupier a répondu aux attentes qui lui ont été fixées ;

Considérant les besoins de l'administration municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER madame Marie Poupier à titre de directrice générale adjointe pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2019 selon les conditions négociées ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

D'AUTORISER monsieur Michel Boyer, maire et madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail au nom de la municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2016-12-318

8.24 Embauche de surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2016-2017

Considérant le besoin d'embaucher des surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2016-2017 ;

Considérant que trois étudiants sont intéressés par le poste de surveillant et ont 18 ans ou plus ;

Considérant que les trois étudiants ont confirmé leur disponibilité lors des heures d'ouverture de la patinoire ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER à titre de surveillants de la patinoire pour la saison hivernale 2016-2017, les personnes suivantes :

- Véronique Raymond Marcotte
- Catherine Auclair
- Joshua Lebrun

La durée de l'emploi est de 12 semaines débutant approximativement le 19 décembre 2016 pour se terminer le 11 mars 2017.

Le taux horaire est celui fixé par la Loi sur les normes du travail, soit 10,75 \$/h.

ADOPTÉE.

Le point suivant est présenté par madame Dawn Charles, mairesse suppléante. Le Maire, monsieur Boyer, ne participe pas à la discussion et s'abstient de voter.

2016-12-319

8.25 Stage de madame Valérie Bouchard-Boyer dans le cadre du cours RED3001 Stage en révision linguistique de l'Université de Montréal

Considérant la demande de madame Valérie Bouchard-Boyer d'effectuer un stage à la municipalité dans le cadre du cours RED3001 Stage en révision linguistique de l'Université de Montréal ;

Considérant que les besoins identifiés par la Municipalité en révision linguistique s'inscrivent dans les critères recherchés pour le stage ;

Considérant que ledit stage est non rémunéré et d'une durée totale de 135 h.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

D'ENGAGER madame Valérie-Bouchard-Boyer à titre de stagiaire non rémunérée aux conditions décrites dans le guide des stagiaires relatif au cours RED3001 Stage en révision linguistique fourni par l'Université de Montréal pour une durée de 135 h à raison de une à deux journées par semaine à partir de janvier 2017 ;

DE NOMMER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire trésorière, tutrice de la stagiaire.

ADOPTÉE.

2016-12-320

8.26 *Nomination de la municipalité de Mille-Isles pour présenter une demande d'aide financière*

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, dans le respect de la Loi sur la sécurité incendie ;

Considérant l'intérêt des municipalités de Mille-Isles, des cantons de Gore et de Wentworth pour réaliser une telle étude ;

Considérant que pour déposer la demande d'aide financière, une des municipalités doit être mandatée par les deux autres.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER le mandat confié par voie de résolutions par les cantons de Gore et de Wentworth pour présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative à la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, dans le respect de la Loi sur la sécurité incendie ;

D'AUTORISER madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, à signer ladite demande pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2016-12-321

8.27 *Autorisation de paiement d'une prime de 200 \$ aux pompiers*

Considérant la résolution 2016-04-083 ;

Considérant que la Municipalité verse une prime annuelle de 200 \$ aux pompiers pour compenser l'augmentation de leur prime d'assurance automobile puisqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions ;

Considérant que cette prime est calculée au prorata du nombre de mois complétés dans l'année à titre d'employé du service incendie pour les nouveaux employés et pour ceux qui ont démissionnés ;

Considérant que le tableau présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière indique les pompiers éligibles à recevoir la prime et les montants applicables selon le nombre de mois à l'emploi de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le versement de la prime à chaque pompier selon le tableau présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour un montant total de 4 216,67 \$;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-281.

ADOPTÉE.

2016-12-322

8.28 *Démission de Stéphane De Lasablonnière à titre de pompier*

Considérant la démission de Stéphane De Lasablonnière occupant la fonction de pompier, et déposée à la directrice générale le 7 décembre 2016 et en vigueur à compter du 7 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la démission de Stéphane De Lasablonnière ;

DE REMERCIER Stéphane De Lasablonnière pour toutes ses années de service au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans son nouveau travail.

ADOPTÉE.

2016-12-323

8.29 *Démission de Stéphane Lavigne à titre de pompier*

Considérant la démission de Stéphane Lavigne occupant la fonction de pompier, et déposée à la directrice générale le 7 décembre 2016 et en vigueur à compter du 7 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson
APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la démission de Stéphane Lavigne;

DE REMERCIER Stéphane Lavigne pour toutes ses années de service au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans son nouveau travail.

ADOPTÉE.

2016-12-324

8.30 *Renouvellement de l'adhésion à la chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil*

Considérant le rôle important de la chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil dans le développement local ;

Considérant que l'adhésion de la Municipalité est échue depuis le 1^{er} novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité à la chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil pour la période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017 ;

De nommer monsieur Fred Beaudoin comme représentant de la Municipalité ;

D'autoriser le paiement de la somme de 175 \$ plus taxes à titre d'adhésion ;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2016-12-325

8.31 Adhésion au réseau FADOQ - région des Laurentides

Considérant que dans moins de 20 ans, les 50 ans et plus formeront 42 % de la population au Québec et qu'un Québécois sur quatre aura plus de 65 ans ;

Considérant que la Municipalité est une municipalité amie des aînés ;

Considérant qu'assurer une qualité de vie adéquate aux aînés est une responsabilité collective, le Réseau FADOQ demande à la société québécoise de s'engager formellement à en faire une priorité ;

Considérant que le Réseau FADOQ entend exercer ce leadership essentiel avec ses partenaires pour mobiliser l'ensemble de la société et l'inciter à adhérer à ce changement majeur à travers un contrat social.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'adhésion de la Municipalité au Réseau FADOQ au montant de 125 \$;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-494.

ADOPTÉE.

2016-12-326

8.32 Contribution à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc. »

Considérant que l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc. » a pour mission de contribuer à la réussite éducative des jeunes écoliers des dix (10) écoles primaires du territoire de la MRC d'Argenteuil en offrant un service de déjeuners nutritifs ;

Considérant que ce service contribue à la réussite éducative des enfants ;

Considérant que le Conseil désire appuyer cet organisme pour assurer la poursuite de ses objectifs et ainsi contribuer au maintien du service.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016

DE VERSER une contribution de 500 \$ à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc. » ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. Levée de la séance

À **20 h 20**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

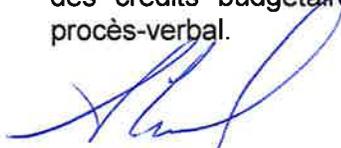
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.


Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière


Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée


Sarah Channell
Greffière et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Maire et président d'assemblée

2016-12-327



No de résolution
ou annotation

MB